

ASTRIDA



2090

Objet:

Amende forfaitaire

P.V. n° 98/1951.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un procès-verbal a été dressé à votre charge en date du 15/10/1951 pour avoir volé 1 bicyclette y avec de vélin (valeur à cent mètres)

Fait prévu et puni par art 19 2° de l'ord 62/158 du 18.5.1949

En vertu du prescrit de l'art. 3 du Décret du 11 juillet 1923 tel que modifié à ce jour je vous invite à verser avant le 4/11/51 entre les mains de Monsieur le Comptable à _____ la somme de _____ augmentée des décimes légaux à titre d'amende et à faire parvenir avant la même date la somme de _____ au nom de _____

par mon intermédiaire ou celui de Monsieur l'Administrateur de Territoire de _____ à titre de dommages et intérêts, pour le préjudice que vous lui avez causé.

Je vous invite en outre à faire entre mes mains ou entre les mains de Monsieur l'Administrateur de Territoire de _____ dans le même délai, abandon des objets suivants _____

L'accomplissement de ces diverses formalités mettra fin aux poursuites, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par Monsieur l'Officier du Ministère Public.

Agrez, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Officier de Police Judiciaire,
MOYBACHS, F.

Monsieur Bismarck

à

L'ingénieur
Moyum

pour transmission pour information

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi à

Monsieur l'Administrateur de Territoire à

Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence à
(en double exemplaire)

..... le

L'Officier de Police Judiciaire,
MOYBACHS, F.